

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 25 septembre 2024 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

**OBJET : 2024/28 – APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ET DESIGNATION DE LA COMMISSION AD HOC D'APPEL A PROJETS – FERME SOLAIRE A L'USINE DE LOUVECIENNES**

Sont présents :

**CA SBGS :** Isabelle de TONQUEDEC

**EPT GPSO :** Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

**EPT POLD :** Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH)

**CA SQY :** Catherine BASTONI, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, Roger ADELAIDE

**CA VGP :** Caroline BOUIS (suppléante de Denis PETITMENGIN), Jean-Pierre BUGHIN (suppléant de Christian ROBIEUX), Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

**Absents ou excusés :** Stéphane GOMPERTZ, Catherine LANEN, Béatrice BODIN, Eric BERDOATI, Françoise BEAULIEU, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Moussa FOUZI, Héléne DENIAU, Igor GAZEYEFF, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS

**Ont donné pouvoir :** Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU, Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Henri-Pierre LERSTEAU

Date d'affichage : 27 septembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 19 Votants : 21

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Le recours contentieux est recevable devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078-257800227-20240925-DEL202428-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2024  
Date de réception en préfecture : 27/09/2024

## Délibération 2024/28

### OBJET : Approbation de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt et désignation de la Commission ad hoc d'appel à projets – ferme solaire à l'usine de Louveciennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Energie,

**Considérant** que le syndicat AQUAVESC a mené une réflexion autour de la ressource en énergie dans le cadre du développement d'un projet de production d'énergie solaire sur l'usine de Louveciennes,

**Considérant** qu'à ce titre, une consultation relative à un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur privé partenaire pour la mise en place du projet est lancée,

**Considérant** que le principe retenu pour ce projet sera :

- L'équipement de 1 ou de 2 bassins de stockage d'eau brute en panneaux photovoltaïques.
- La location par AQUAVESC du terrain à la société qui aura la charge de développer l'opération.
- La participation éventuelle d'AQUAVESC à la société de projet en tant qu'actionnaire minoritaire.
- La vente d'électricité au marché pour une durée prévisionnelle de 20 ans.

**Considérant** qu'il est proposé au Comité syndical de valider le principe de cet appel à projets aux conditions suivantes :

1-La consultation pour sélectionner un opérateur privé partenaire sera réalisée sous forme d'appel à manifestation d'intérêt sur la base d'un cahier des charges établi par AQUAVESC.

2-Une commission composée de membres du Comité syndical, examinera les propositions d'acquisition et formulera un avis avant décision par le Comité syndical.

**Considérant** que l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la constitution de comités consultatifs librement créés par l'assemblée délibérante qui en fixe la composition sur proposition du Président et qui comprennent des élus et éventuellement des personnes extérieures,

**Considérant** qu'il est donc proposé au Comité que cette commission d'appel à projets soit composée comme suit :

- Erik LINQUIER, Président d'AQUAVESC ;
- Eric BERDOATI, Vice-Président d'AQUAVESC ;
- Luc WATTELLE, Vice-Président d'AQUAVESC ;
- Richard DELEPIERRE, Vice-Président d'AQUAVESC
- Eva ROUSSEL, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Catherine BASTONI, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Pierre CHEVALIER, Vice-Président d'AQUAVESC

**Considérant** que son secrétariat sera assuré par le Directeur Général des Services d'AQUAVESC et il sera possible de convier les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, agents AQUAVESC et tout expert aux réunions préparatoires et à la Commission ad hoc pour émettre tout avis dans le cadre de leur domaine d'expertise.

Accusé de réception en préfecture  
078-257800227-20240925-DEL202428-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2024  
Date de réception préfecture : 27/09/2024

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la procédure d'appel à projets concernant le projet de solarisation de l'usine de Louveciennes.

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure idoine.

**DIT** que la commission d'appel à projets est composée comme suit :

- Erik LINQUIER, Président d'AQUAVESC ;
- Eric BERDOATI, Vice-Président d'AQUAVESC ;
- Luc WATTELLE, Vice-Président d'AQUAVESC ;
- Richard DELEPIERRE, Vice-Président d'AQUAVESC
- Eva ROUSSEL, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Catherine BASTONI, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Pierre CHEVALIER, Vice-Président d'AQUAVESC

**DIT** que son secrétariat sera assuré par le Directeur Général des Services d'AQUAVESC et il sera possible de convier les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, agents AQUAVESC et tout expert aux réunions préparatoires et à la Commission *ad hoc* pour émettre tout avis dans le cadre de leur domaine d'expertise.

**Pour Extraît Conforme**

**A Versailles, le 25 septembre 2024**

**Le Président**

**Erik LINQUIER**